



Excès de vitesse : quelles sanctions risquez-vous ?

Publié le 24 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © Philipimage - Fotolia.com

[Infographie]Service-Public.fr fait le point sur les sanctions en cas d'excès de vitesse, les amendes et retraits de points du permis de conduire.



Entre 40 et 49 km/h

135€
AMENDE

-4
POINTS

Egal ou supérieur
à 50 km/h

JUSQU'À
1500€
AMENDE

-6
POINTS



Pour un excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h, vous risquez d'autres sanctions : stage de sensibilisation obligatoire, suspension de 3 ans du permis de conduire, confiscation du véhicule...

Excès de vitesse - Quelles sanctions risquez-vous ? - plus de détails dans le texte suivant l'infographie
Crédits : @ Service-Public (DILA)

Afficher la version texte de l'infographie

Amendes et retraits de points du permis de conduire en fonction de l'excès de vitesse :

Pour un excès de moins de 20 km/h si la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h : amende forfaitaire de 135 € et retrait d'1 point

Pour un excès de moins de 20 km/h si la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h : amende forfaitaire de 68 € et retrait d'1 point

Pour un excès de vitesse égal à 20 km/h et inférieur à 30 km/h : amende forfaitaire de 135 € et retrait 2 points

Pour un excès de vitesse égal à 30 km/h et inférieur à 40 km/h : amende forfaitaire de 135 € et retrait de 3 points

Pour un excès de vitesse égal à 40 km/h et inférieur à 50 km/h : amende forfaitaire de 135 € et retrait de 4 points

Pour un excès de vitesse égal ou supérieur à 50 km/h : amende pouvant aller jusqu'à 1 300 € et retrait de 6 points

En cas d'excès de vitesse égal ou supérieur à 30 km/h, vous risquez d'autres sanctions : stage de sensibilisation obligatoire, suspension du permis de 3 ans maximum, confiscation du véhicule...

À savoir : Vous pouvez aussi consulter le [simulateur](https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Infraction) (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Infraction>) pour savoir quelle sanction vous risquez.

Selon le niveau de l'excès de vitesse, d'autres sanctions sont prévues : suspension du permis de conduire, obligation d'accomplir un stage...

Retrouvez [toutes les informations sur Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19460) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19460>).

Et aussi

- Permis de conduire : barème des points retirés par infraction (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31551>)

Pour en savoir plus

- Barème des retraits de point (<https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/infractions-et-retrait-de-points/bareme-des-retraits-de-point>)
Ministère chargé de l'intérieur